

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 7

Artikel: La voix jurassienne : le fouet
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fouet

par Jules Surdez

Il y avait une fois, dans les parages de Moutier, un grangier qui ne parvenait pas à nouer les deux bouts sur le domaine que lui avait affermé une veuve des plus avares. Elle aurait bien tondu le poil de ses bêtes à cornes pour essayer de le vendre. On assurait même qu'elle comptait jusqu'aux feuilles des arbres de ses vergers pour savoir si on ne lui en dérobaient point.

Une année où son fermier n'avait pu payer le cens de son domaine, elle lui fit vendre tous ses meubles aux enchères. Après les « montes », voilà que la veuve aperçut soudain un fouet dans l'«alloir» du grenier.

— Vous le prendrez pour aller dans l'autre monde, lui dit le grangier.

— J'en ferai mon profit, lui répondit-elle, en dépendant le fouet.

Le soir, le fermier dit à sa femme :

— Nous voilà donc ruinés, mais je n'échangerais pas mon sort avec celui de cette femme impitoyable.

Depuis ce jour-là, l'avaricieuse veuve ne connut plus le sommeil. Est-ce parce qu'elle avait suspendu le fouet à la tête de son lit, au-dessus du crucifix et du bénitier ?

Le pauvre grangier fut contraint d'aller garder la proie de chèvres de la communauté de Roches. La veuve mourut quelques mois après la vente aux enchères. Le berger, la bergère, et leurs nombreux enfants, ouïrent une nuit crier autour de leur cabane :

— Enlevez-moi ce fouet ! Enlevez-moi ce fouet ! car il me brûle le cou...

C'était la méchante veuve qui « revenait » de l'autre monde, la corde du fouet enroulée autour de son cou qui fumait. Elle était effrayante à voir. Nul n'osa aller devant l'huis.

Comme elle apparaissait ainsi toutes les nuits, du premier au second chant du coq, en hurlant sous leur petite fenêtre, la bergère se risqua, une nuit, d'ouvrir l'huis de sa cahute et de dire à la pauvre âme en peine :

— Nous te pardonnons !

Le fouet tomba du cou de la « revenante » qui disparut. Le lendemain matin, le berger alla ramasser le fouet dont le manche était tout roussi et la mèche à demi-consumée. Depuis lors, ni lui, ni leurs enfants, ne médirent plus de la défunte mais ils prièrent tous les soirs pour le repos de son âme.

Comme elle ne « revint » plus jamais crier à tue-tête autour de leur baraque, il y a tout lieu de supposer que son temps de purgatoire ait déjà été révolu.

(Voir article en patois : Pages jurassiennes.)

UN PETIT VERRE... QUI DONNE GRAND APPÉTIT!

**Les « Bons Romands » sont toujours prêts
à prendre ... un apéritif « Diablerets » !**